

LES REPRESENTANTS DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES
(ACORES - CANARIES - GUADELOUPE - MADERE -
MARTINIQUE - REUNION)

- Réunis à l'occasion de la XXème Assemblée Générale de la CRPM à St Malo le 14 octobre 1993,

- Convaincus de leur intérêt commun à promouvoir ensemble leurs propositions d'actions dans le cadre des politiques communautaires,

ont adopté la résolution suivante :

"Considérant les communautés de situation géographique, économique et juridique, d'handicaps et d'atouts de développement qui caractérisent les îles ultrapériphériques,

Considérant la nécessité d'opérer le désenclavement de ces régions et notamment des régions-archipels,

Considérant leur attachement à une construction basée sur le principe de cohésion économique et sociale et sur le respect de la réalité régionale,

Soulignant les résultats positifs de leur solidarité sur le plan des dossiers agricoles (O.C.M. Banane), de la mise en oeuvre des POSEI et au sein des organisations interrégionales,

Les Régions ultrapériphériques prennent acte que la récente ratification du Traité de Maastricht par l'ensemble des Etats-membres officialise le concept d'ultrapériphéricité en précisant le cadre des politiques communautaires dans leurs régions et en fixant des obligations nouvelles aux institutions.

- En conséquence, elles conviennent :

- de la nécessité de renforcer leur coopération au sein des organisations interrégionales comme la CRPM et sa Commission des Iles comme au sein du Comité des Régions créé par le Traité de Maastricht.

- de la nécessité de coordonner plus efficacement leurs actions autour d'un protocole de coopération basé sur la recherche de propositions communes vis à vis de la Communauté Européenne, et sur la définition, la promotion et le soutien d'actions de coopération interrégionale.

- de la nécessité de mettre en place un groupe de travail composé de représentants de chaque Région pour préparer ce protocole et ses modalités de mise en oeuvre qui seront soumis dans les délais les plus brefs à l'approbation de leurs autorités régionales adéquates.

Elles sollicitent de la part de leurs gouvernements respectifs et de la Commission un plein appui à cette démarche qui contribuera au rapprochement des citoyens et à celui des opérateurs économiques de leurs îles.

Les Régions ultrapériphériques attirent dès maintenant l'attention du Conseil et de la Commission sur la nécessité de traduire concrètement les

principes nouvellement actés dans le Traité de Maastricht vis à vis des régions ultrapériphériques, notamment au niveau de la politique régionale.

- Rappelent qu'à situation exceptionnelle doivent correspondre des moyens tout aussi exceptionnels ainsi qu'une approche réglementaire novatrice quand cela s'avère nécessaire à l'objectif de rattrapage du niveau moyen de la Communauté.

- Demandent à cet égard que parmi les initiatives communautaires qui seront mises en oeuvre au cours de la période 1994-1999, l'initiative REGIS soit reconduite, avec le même champ géographique d'application, et des moyens financiers au minimum doublés.

- Expriment leurs graves préoccupations sur l'avenir de leurs productions agricoles traditionnelles, malgré les premières mesures positives décidées dans le cadre des POSEI par le Conseil et la Commission, au regard des conséquences de la négociation du volet agricole du GATT (OCM Banane, production laitière, OCM Sucre...)"

ACORES

[Signature]
SUBSECRETÁRIO REGIONAL
DA COOPERAÇÃO EXTERNA
DA REGIÃO AUTÓNOMA DOS AÇORES

CANARIES

[Signature]
1.º de los señores
Ministros de
Relaciones Institucionales
Gobierno de Canarias

GUADELOUPE

[Signature]
Président du Conseil Régional
de la Guadeloupe

MARTINIQUE

[Signature]
C. Darnis
Président de la Commission
de l'Europe Européenne et Caraïbes
de la Région Martinique

MADERE

[Signature]
Président Gouvernement Régional
de Madère

REUNION

[Signature]
1.4 Dalleau
Vice. Président
du Conseil Régional